

RAPPORTS PRÉSENTÉS A LA SOCIÉTÉ pendant l'Année 1865

Rapport sur l'Exercice 1864
présenté par M. Périn, Archiviste, faisant fonctions de Trésorier

Messieurs,

Conformément au désir manifesté par notre honorable président à la précédente séance, j'ai l'honneur de vous faire le rapport sur la situation financière de notre Société au 31 décembre 1864 ; je profiterai de cette circonstance, en qualité de secrétaire archiviste, pour vous faire connaître également notre richesse archéologique, qui n'est pas, comme vous devez le penser, considérable, mais qui fait espérer pour l'avenir. Comme toutes les Sociétés naissantes, nous avons dû faire les dépenses rigoureusement nécessaires à son organisation, de manière à faire présider l'ordre et l'économie qui sont indispensables à sa vitalité, tout en simplifiant la comptabilité de manière qu'il vous soit toujours facile de vérifier la caisse chaque fois que vous le jugerez convenable. Le total de nos dépenses au 31 décembre 1864 est de 58 fr. 45 c. ; ces dépenses consistent en trois registres : le premier pour les recettes et dépenses, le second pour les quittances à souches de la cotisation annuelle, et le troisième pour le service de notre honorable et bien aimé secrétaire, affranchissement de nos lettres de convocation, têtes imprimées des dites lettres, papier, crayons, carton, achat de six médailles du règne de Louis IX et de Philippe le Bel. Ces médailles ont été trouvées au nombre de trois cents, par un ouvrier dans les bois de Mont-l'Evêque, commune de Mont Saint-Père.

J'ai l'honneur de vous faire observer que je suis possesseur d'une facture détaillée et acquittée pour chacune de ces dépenses que vous approuverez je l'espère.

La recette se compose des trente cotisations annuelles reçues et à recevoir pour l'année 1864 ; elles donnent un total de 300 fr. ; il restait donc en caisse au 31 décembre 1864, 244 fr. 85 c.

Conformément à votre décision du 46 décembre 1864 j'ai fait parvenir sur l'exercice 1865, 20 fr. 60 c., y compris les frais, au trésorier de la Société des Antiquaires de Picardie, pour l'acquisition de la Collection Bouvier.

Maintenant, Messieurs, il ne me reste plus que peu de mots à vous dire au sujet de notre avoir archéologique, je le ferai avec toute

l'humilité qui convient toujours à une grande pauvreté, mais avec le courage inhérent à l'infatigable travailleur qui a foi dans l'avenir. Seulement, je dois vous dire ici toute la vérité : cette foi est basée sur les hautes connaissances des membres honorables de notre Société, car mon faible savoir en archéologie (pour ne pas dire nul) ne vous sera d'aucun secours, mais je puis vous assurer de tout mon dévouement, s'il peut, dans ses faibles moyens, contribuer pour quelque chose à la prospérité de la Société.

Notre avoir archéologique se compose des six médailles mentionnées et un *Essai sur la Numismatique mérovingienne, comparée à la Géographie de Grégoire de Tours*, par M. le vicomte Ponton d'Amécourt, notre honorable collègue, ouvrage donné par lui à la Société.

Je termine, Messieurs, avec l'assurance que mon prochain rapport pour l'exercice 1865 sera plus satisfaisant, en raison de l'avoir financier et archéologique.

Le Secrétaire Archiviste, faisant fonctions de Trésorier, L. PÉPIN.

Rapport présenté par M. Harant, sur plusieurs dents fossiles d'*Elephas primigenius*, trouvées dans les gravières de Mézy-Moulins.

Messieurs,

Le diluvium de la vallée de la Marne continue à nous donner des débris des grands mammifères herbivores appartenant à une faune entièrement disparue.

A notre dernière réunion, M. l'abbé Pignon mettait sous vos yeux plusieurs dents fossiles qu'il attribuait à juste titre, je crois, à l'*Elephas primigenius*, actuellement parfaitement connu et décrit. Elles provenaient des gravières de Mézy-Moulins, exploitées pour les travaux de la dérivation de la Dhuis. Comme elles étaient un peu frustes, leur authenticité n'avait pas été admise sans discussion.

Depuis, de nouvelles trouvailles ont été faites au même lieu, et j'ai eu l'honneur de soumettre à votre examen de nouvelles pièces qui consistent en une dent et une défense tronquée du même animal.

La dent ne peut plus laisser le moindre doute, car elle a conservé une partie de son test et des traces très nettes de ses racines.

La défense mesure en moyenne 8 centimètres de diamètre ; la longueur du tronc est de 80 centimètres, et si on en juge par sa faible décroissance vers la pointe, celle-ci devait atteindre au moins 2 mètres.